Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212201727-20260407-013_2026-DE

Département des COTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
Mairie de PLANCOET
Tél. : 02.96.84.39.70
Email : mairie-plancoet@wanadoo.fr

Délibération n°013-2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage :
3 avril 2026
Nombre de conseillers :
En exercice : **23** - Présents : **20** - Votants : **23**

Séance du mardi 7 avril 2026

Présents : Mesdames et Messieurs BARRAUX Patrick, LABBÉ Céline, BOUAN François, ROLLAND Marie-Charlotte, SAMSON Noël, HEUX Claudine, WOEHL Gérard, DUBAR Martine, FOREST Éric, NEVOT Gilles, REBILLARD Dominique, PÉATIER Carole, DESCLOS David, DESBORDES Gwénaëlle, DELAMARRE Patricia, LONCLE Marie-Pierre, CHANTEREAU Vanessa, MARCHESSEAU Marion, PERROT Justine, CADE Armand.

Excusés avec procuration : Messieurs COTTEBRUNE Yves (pouvoir donné à François BOUAN), BEAUDUCEL Fabrice (pouvoir donné à Éric FOREST) et DUFEIL Tanguy (pouvoir donné à Céline LABBÉ).

Secrétaire de séance : Madame Marion MARCHESSEAU

OBJET : Liste et composition des commissions municipales thématiques

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Ces commissions sont chargées de débattre et de préparer les décisions soumises au Conseil Municipal. En aucun cas elles ne se substituent à lui, seul habilité à voter les délibérations.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Afin de permettre aux Conseillers de préparer les listes de candidats, Monsieur le Maire propose de créer les commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil. Il propose aussi de limiter à 6 le nombre de membres par commission en plus du Maire Président de droit de toutes les commissions.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret, sauf si le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations (art. L 2121-21 du CGCT).

Voici les 6 commissions thématiques proposées par le bureau exécutif.

1- **Finances et Ressources humaines**
2- **Enfance, jeunesse, éducation, restauration et lien social**
3- **Sports, associations et animations**
4- **Travaux, bâtiments, réseaux et cadre de vie**
5- **Urbanisme, aménagement et environnement**
6- **Communication, développement économique, tourisme et culture**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix présentes et représentées, décide de :

- **INSTAURER** 6 commissions thématiques telles que précisées dans l'exposé des motifs de la présente délibération
- **DÉSIGNER** les membres de ces commissions par la voie du vote dont les résultats sont précisés ci-dessous :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212201727-20260407-013_2026-DE

Intitulés	Membres	Voix pour	Voix contre	Abstentions
Finances et ressources humaines	Mme Céline LABBÉ M. François BOUAN Mme Marie-Charlotte ROLLAND M. Noël SAMSON Mme Claudine HEUX M. Gérard WOEHL	23	0	0

Intitulés	Membres	Voix pour	Voix contre	Abstentions
Enfance, Jeunesse, Éducation, Restauration, Lien social	Mme Céline LABBÉ Mme Martine DUBAR Mme Marion MARCHESSEAU M. Éric FOREST Mme Justine PERROT Mme Gwenaëlle DESBORDES	23	0	0

Intitulés	Membres	Voix pour	Voix contre	Abstentions
Sports, associations et animations	Mme Marie-Charlotte ROLLAND Mme Patricia DELAMARRE Mme Vanessa CHANTEREAU Mme Justine PERROT Mme Gwenaëlle DESBORDES Mme Marie-Pierre LONCLE M. Yves COTTEBRUNE	23	0	0

Intitulés	Membres	Voix pour	Voix contre	Abstentions
Travaux, bâtiments, réseaux et cadre de vie	M. Noël SAMSON M. Éric FOREST M. Dominique REBILLARD Mme Martine DUBAR M. Gilles NEVOT	23	0	0

Intitulés	Membres	Voix pour	Voix contre	Abstentions
Urbanisme, aménagement, environnement	Mme Claudine HEUX M. Dominique REBILLARD M. Armand CADE M. Fabrice BEAUDUCEL	23	0	0

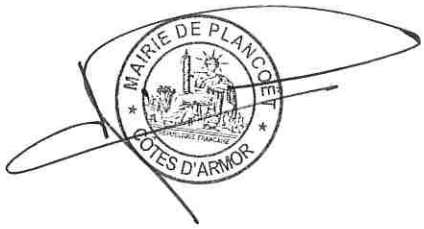
Intitulés	Membres	Voix pour	Voix contre	Abstentions
Communication, Développement Économique, Tourisme, Culture	M. Gérard WOEHL M. Éric FOREST M. Yves COTTEBRUNE M. David DESCLOS Mme Marie-Pierre LONCLE M. Tanguy DUFEIL	23	0	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-212201727-20260407-013_2026-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,
Le Maire,
Patrick Barraux



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale à Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte CS44416, 35044 Rennes Cedex ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.